

Offre promotionnelle en ligne du Mois de la petite entreprise : **exonération des frais pour certains programmes de services bancaires aux entreprises**



Établissez un nouveau programme de services bancaires aux entreprises Essentiel, Quotidien, Optimisé ou Élite admissible par l'intermédiaire de la plateforme d'ouverture de compte en ligne de BMO sur le site [BMO.com](https://www.bmo.com) entre **le 1^{er} octobre 2026 et le 26 octobre 2026** (la « Période de l'offre ») et recevez l'exonération des frais mensuels applicables au programme pour les mois **d'octobre 2026, de novembre 2026, de décembre 2026 et de janvier 2027** (l'« Offre »).

✓ Offre de promotion : exonération des frais de forfait

Les frais mensuels des programmes suivants seront annulés pendant la période promotionnelle :

Programme de services bancaires aux entreprises	Frais mensuels exonérés
Programme Essentiel	5 \$
Programme Quotidien	25 \$
Programme Optimisé	50 \$
Programme Élite	75 \$

Les frais standards du programme s'appliqueront à compter de **février 2027**. Les premiers frais mensuels du programme seront évalués et facturés le **28 février 2027**.

Les frais pour les transactions, les services ou les éléments non compris dans le programme de services bancaires aux entreprises visé ne sont pas annulés et continueront de s'appliquer pendant la Période de l'offre. Consultez le [Guide-conseil des services bancaires aux entreprises](#) pour en savoir plus sur les frais concernant les transactions excédentaires et les autres frais de compte applicables.

✓ Admissibilité

Pour être admissible à l'Offre :

- Le compte doit être associé à un nouveau programme de services bancaires aux entreprises Essentiel, Quotidien, Optimisé ou Élite établi directement sur le site [BMO.com](https://www.bmo.com) pendant la Période de l'offre.
- Le compte doit être entièrement ouvert, activé et en règle, conformément aux exigences de BMO en matière d'ouverture de compte, au moment où l'exonération des frais mensuels est appliquée.
- L'Offre ne vise que les comptes des Services bancaires aux entreprises au Canada.
- L'Offre est limitée à un (1) compte admissible par entreprise cliente, peu importe le nombre de comptes ouverts pendant la Période de l'offre.
- L'Offre ne s'adresse qu'aux nouveaux clients des Services bancaires aux entreprises au Canada.



Exclusions

L'Offre ne s'applique pas à ce qui suit :

- Conversions ou migrations de programme de services bancaires aux entreprises ou modifications d'un programme à partir d'un compte d'entreprise existant de BMO.
- Comptes ouverts avant le **1^{er} octobre 2026** ou après le **26 octobre 2026**.
- Changement de type de programme admissible par le titulaire pendant la période promotionnelle d'exonération des frais.
- Combinaison avec d'autres offres, promotions, rabais, incitatifs ou programmes d'exonération des frais, à moins d'indication expresse de BMO.
- Comptes ouverts par l'intermédiaire d'une succursale de BMO, d'un représentant des Services bancaires aux entreprises, d'un directeur, Gestion relationnelle ou de tout autre circuit que [BMO.com](https://www.bmo.com)
- Plus précisément, entreprises détenant déjà un programme de services bancaires aux entreprises en date du **30 septembre 2026**, lesquelles ne sont pas admissibles à l'Offre.



Conditions générales

- L'Offre n'a pas de valeur de rachat, n'est pas transférable et ne peut pas être cédée, vendue ou remplacée.
- BMO se réserve le droit, à son entière discrétion, en tout temps et sans préavis, de modifier, de prolonger, de suspendre, d'annuler ou de retirer la présente Offre, en tout ou en partie.
- BMO se réserve le droit de refuser, de limiter, de révoquer ou de récupérer tout avantage promotionnel lorsqu'il détermine, en agissant de façon raisonnable, qu'un client s'est livré à des activités frauduleuses, à de fausses déclarations, à un abus de l'Offre ou à toute pratique qui compromet l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement prévu de l'Offre.
- BMO se réserve le droit de corriger toute erreur dans l'application de l'Offre.
- Toutes les ouvertures de compte demeurent assujetties aux exigences, aux politiques, aux procédures et aux critères d'approbation standards de BMO en matière d'ouverture de compte.
- En cas de conflit entre les présentes modalités de l'Offre et la convention de compte applicable, les modalités de l'Offre prévalent uniquement à l'égard de l'Offre.

